

ETIENNE BERNAND

EPITAPHE D'UN ATHLÈTE D'HERMOUPOLIS MAGNA

aus: Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik 87 (1991) 59–64

© Dr. Rudolf Habelt GmbH, Bonn

EPITAPHE D'UN ATHLETE D'HERMOUPOLIS MAGNA

On doit à J.Schwartz d'avoir fait connaître, il y a une trentaine d'années, une épitaphe relative à un athlète d'Hermoupolis Magna, qu'il a copiée, dans de mauvaises conditions, sur le site de Touna el-Gebel et qu'il a publiée dans la Rev.Arch., 1960, I, 77-79, avec un bref commentaire. Le texte a été passé sous silence dans le Bull.épigr. de la REG, mais a été signalé, avec des remarques, par P.M.Fraser dans le JEA, 47, 1961, 141, n° 9 et a été repris dans le SEG XVIII, 1962, 692, avec des suggestions, et dans le Sammelbuch, VIII, 1967, 10057. Il se trouve maintenant au Musée de Mellaoui et est signalé dans le catalogue sommaire dû à Hishmat Messiha et Mohamed A.Elhitta, Mallawi Antiquities Museum, A Brief Description (Le Caire, 1979) p.20, n° 592. Placé dans une vitrine scellée, où une étiquette indique par erreur la provenance Hermoupolis Parva, il ne peut être photographié convenablement, mais il est possible de l'étudier commodément. La révision de cette plaque de marbre brisée en plusieurs morceaux qui ont été recollés amène à proposer un certain nombre de corrections et il a paru utile d'étudier plus précisément ce texte original. Il n'est pas daté, mais l'écriture le situe approximativement au III^e siècle ap.J.C., et la présence du nomen Aurelius assure qu'il est postérieur à la constitutio Antoniniana de 212.

- 1 Μάρκος Αὐρήλιος Ἀμμώνιο[ς] νε[ωκόρ]ος
 τοῦ μεγάλου Καράπιδο[ς] ν[ί]κης
 ξυστάρχης γενόμενο[ς ἀρχιδ]ικαστῆς
 4 τῆς λαμπροτάτης πόλεως [τῶν Ἀλ]εξανδρέων.
 Ὅρκίζω σέ, ἄνθρωπε, τὸν [παρ]ελ[θό]ντα
 θεοῦς καὶ θεὰς καὶ δαίμονα[ς τοὺς μεγ]ίστους
 τὸν χῶρον κατέχοντας μήτ[ε τὸ γ]ράμμα
 8 ἀφανίσαι τῶν ἐνγεγραμμένων μήτε λίθον
 ἀφελεῖν. Τὰ γὰρ ἔνδον σώματά ἐστιν π[α]τρός
 μου καὶ μητρὸς καὶ ἀδελφοῦ καὶ ἀδελφῆς
 καὶ ἀδελφιδῆς καὶ μάμμης καὶ φίλου πολ-
 12 λά μοι συναποδημήσαντος καὶ καμόντος
 παρὰ τὸν καιρὸν τῆς ἀθλήσεως. Ταῦτά σου
 δέομαι· οὕτως τυχεῖν γένοιτο τῶν
 ἐν βίῳ ἀγαθῶν εὐορκοῦντι, παρακούον-
 16 τι δὲ τὰ ἐναντία.

ΜΑΡΚΟΣ ΑΥΡΗΛΙΟΣ ΑΜΜΩΝΙΟΣ ΝΕΟΚΟΡΟΣ
 ΤΟΥ ΜΕΓΑΛΟΥ ΣΑΡΑΠΤΙΔΕΩΣ ΚΗΡΗΣ
 ΣΥΣΤΑΡΧΗΣ ΓΕΝΟΜΕΝΟΣ ΤΗΣ
 ΤΗΣ ΔΑΜΠΡΟΤΑΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΑΝΔΡΕΩΝ
 ΟΡΚΙΩΣ ΕΑΝΘΡΩΠΕΤΟΙΣ ΤΑ
 ΘΕΟΥΣ ΚΑΙ ΘΕΑΣ ΚΑΙ ΔΑΙΜΟΝΑΣ ΤΟΥΣ
 ΤΟΝ ΧΩΡΟΝ ΚΑΤΕΧΟΝΤΑΣ ΜΗΤΕ
 ΑΦΑΝΙΣΑΙ ΤΩΝ ΕΓΡΑΜΜΕΝΩΝ ΜΗΤΕ
 ΑΦΕΛΕΙΝ ΤΑ ΓΑΡ ΕΝ ΔΟΝΕΩΜΑΤΙ
 ΑΕΣΤΙΝ ΠΑΤΡΟΣ ΜΟΥ ΚΑΙ ΜΗΤΡΟΣ
 ΚΑΙ ΑΔΕΛΦΟΥ ΚΑΙ ΑΔΕΛΦΗΣ ΚΑΙ
 ΑΔΕΛΦΙΔΗΣ ΚΑΙ ΜΑΜΜΗΣ ΚΑΤΦΙΛΟΥ
 ΠΟΛΛΑΜΟΙΣ ΝΑΤΤΟΔΗΜΗΣ ΑΝΤΟΣ
 ΚΑΙ ΚΑΜΟΝΤΟΣ ΠΑΡΑ ΤΟΝ
 ΚΑΙΡΟΝ ΤΗΣ ΑΘΛΗΣ ΕΩΣ ΤΑΥΤΑ
 ΤΟΥ ΔΕΟΜΑΙ ΟΥΤΩΣ ΤΥΧΕΙΝ
 ΟΙ ΓΕΝΟΙΤΟ ΤΩΝ ΕΝ ΒΙΩ
 ΓΑΘΩΝ ΕΥΟΡΚΟΥΝΤΙ ΠΑΡΑ
 ΚΟΥΟΝ ΤΙΔΕ ΤΑ ΕΝΑΝΤΙΑ

"(Ici repose) Marcus Aurelius Ammonius, nécore du grand Sarapis, ... nique, xystarque et ancien archidicaste de la très brillante ville des Alexandrins. Je t'adjure, homme qui s'est approché, par les dieux, les déesses et les divinités très grandes qui règnent en ce lieu de ne pas effacer l'inscription relative à ceux qui y sont mentionnés, ni d'enlever la pierre. Les corps enfouis, en effet, sont ceux de mon père, de ma mère, de mon frère, de ma soeur, de ma nièce, de ma grand'mère et d'un ami qui m'a maintes fois accompagné dans mes voyages à l'étranger et a pris de la peine à l'occasion de mon métier d'athlète. Voilà ce que je te demande. Que de la sorte à celui qui tient son serment il arrive de jouir des biens de la vie, à celui qui désobéit, le contraire".

Le texte sort de la banalité ordinaire des épitaphes et se compose de deux parties distinctes: l'épitaphe proprement dite (l. 1-4), avec la désignation du défunt au nominatif, et une adjuration (l. 5-16), comportant une double interdiction (l. 5-13) et une imprécation (l. 14-16).

Le défunt était très vraisemblablement originaire d'Hermoupolis Magna dans la nécropole de laquelle il a été enterré avec toute sa famille, mais il n'a occupé aucune fonction dans cette ville, ce qui empêche, remarque J.Schwartz, de l'identifier avec un homonyme qui figure dans un papyrus d'Hermoupolis Magna (Stud.Pal. V, n° 7, col. 2).

L.2: L'inscription signale d'abord qu'il a été administrateur d'un sanctuaire de Sarapis, qui doit être celui d'Alexandrie,¹ où il a exercé toutes ses autres fonctions.

Le titre agonistique qui suit, à la fin de la ligne 2, ne peut être restitué. Le premier éditeur hésite entre *παγκρατιστής* et *(δὶς) περιοδονίης*, en estimant que "les dimensions de la lacune semblent faire préférer la mention d'une double série de victoires". Mais la première hypothèse est éliminée par ce qui reste sur la pierre, où l'on distingue, avant -ης, le bas d'un kappa dont subsiste la haste oblique inférieure, précédé d'une courte haste appartenant à un iôta, ce qui assure la finale -ίης. La seconde est infirmée par la longueur de la lacune qui ne peut avoir comporté quinze lettres. Le mot le plus probable est *περιοδονίης*, "vainqueur dans les concours de la période",² les Olympia, les Pythia, les Nemea et les Isthmia. Mais on ne peut exclure *πλειστονίης*, "vainqueur en de nombreux concours", appliqué à des athlètes de moindre renommée,³ ou tout autre titre agonistique,⁴ en sorte que l'on ignore dans quelle sorte d'épreuve cet athlète s'est distingué. Ses victoires ne sont pas énumérées comme celles de son compatriote le grand pancratiaste Marcus Aurelius Asclepiades,⁵ dit Hermodôros, connu par un papyrus d'Hermoupolis Magna (Stud.Pal. V, 7) et une série d'inscriptions de Rome,⁶ vainqueur aux Capitolia de cette ville et aux quatre concours de la "période". On sait, d'après le rhéteur Ménandre de Laodicée, qu'Hermoupolis Magna était célèbre pour ses athlètes lourds.⁷

L.3: En tout cas le personnage était suffisamment célèbre pour avoir bénéficié de la faveur de l'empereur qui l'avait nommé xystarque,⁸ c.a.d. chargé de la présidence de concours, sans aucun doute à Alexandrie, car le xystarque était très souvent étranger à la ville où il avait obtenu la xystarchie. Le titre est souvent accompagné de *διὰ βίου*.

¹ Le Professeur Dr.Dieter Hagedorn, que nous remercions de ses utiles remarques, nous signale la liste des Neôkoroi de Sarapis à Alexandrie établie par Hans Rupprecht Goette dans MDAIK 45 (1989) 182-186, où Marcus Aurelius Ammonius figure sous le n° 27.

² Liste des périodoniques dans R.Knab, *Die Periodoniken* (Diss. Giessen, 1934) et H.G.Montgomery, RE, s.v., à compléter par L.Moretti, *Athenaeum*, 32, 1954, 115-120 et Chr.Habicht, VII Bericht Ausgrab. Olympia 1956-1958, 1961, 218-223 (Bull.épigr., 1962, 153).

³ Voir IGL du Colosse de Memnon, n°71; L.Robert, *Hell.* XIII, 140.

⁴ Sur d'autres titres agonistiques, cf. L.Robert, *Eos* 48,2, *Symbolae R.Taubenschlag*, 1957, 230-1 (OMS I, 645-6).

⁵ G.Méautis, *Hermoupolis la Grande*, 1918, 130-132.

⁶ IG XIV, 1102 (IGR I,153; L.Moretti, *Iscrizioni agonistiche greche*, 1953, n° 79); L.Moretti, *IG Urbis Romae*, I, n°s 239-241,250.

⁷ L.Robert, *Actes du VIII^e Congrès intern. d'épigraphie grecque et latine*, Athènes, 1982, I,43 (OMS VI,717); voir Marie Drew-Bear, *REA* 83, 1981, 32-33 et *Les athlètes d'Hermoupolis Magna*, dans *Proceed XVIII Intern.Congress of Pap.*, 2,1988,229-235.

⁸ Sur le xystarque, L.Robert, *BCH* 1928, 420 (OMS, II, 891) renvoie à G.Glotz dans le *Dictionnaire de Saglio-Pottier*, s.v. *xystos* et à *Rev.Philol.*, 1929, 154 (OMS II, 1120).

Enfin, il a exercés les fonctions importantes de "juge en chef", dont les limites ne sont pas clairement établies,⁹ mais dont les bureaux se trouvaient à Alexandrie et dont la compétence, à l'époque romaine, s'étendait à l'Égypte entière.

L.4: Le caractère honorifique de ces deux fonctions est souligné par l'épithète λαμπροτάτη¹⁰ qui est le plus souvent, avec μεγάλη, appliquée à Alexandrie dans les documents égyptiens.

L.5: La seconde partie de l'inscription est soigneusement détachée de la première par un blanc au début de la ligne. Le premier éditeur a bien vu que "la construction normale de ὀρκίζω¹¹ empêche de restituer κατά à la fin de la ligne 5" et qu'"il faut songer à une apposition à l'accusatif ce ou au vocatif ἄνθρωπε". La finale TA, nettement visible, élimine la seconde hypothèse, car elle ne peut appartenir qu'à un participe à l'accusatif et ce qui subsiste du bas de la lettre précédant le tau ne peut être que la haste droite d'un nu. De même, au commencement de la lacune, après TO, on distingue nettement une haste verticale, qui ne peut appartenir à un éta, noté par J.Schwartz, mais qui est la haste gauche d'un nu, ce qui assure la lecture τόγ. Il est certain que figurait à cette place la désignation du passant qui s'approche de la tombe, si souvent mentionné dans les épitaphes. La restitution [παρ]ελ[θό]γτα est celle qui convient le mieux aux traces de lettres (...EΛ...ΑΤΑ) relevées par le premier éditeur.¹²

Le vocatif ἄνθρωπε¹³ donne plus de solennité à l'adjuration qui invoque les dieux tutélaires de la nécropole (τὸν χῶρον κατέχοντα).

L.6: La lacune de la fin de la ligne a fait difficulté. J.Schwartz rapproche une inscription du tombeau de Petosiris¹⁴ qui mentionne "le temple des Esprits supérieurs" et l'une des inscriptions du monument funéraire de Padykam¹⁵ qui parle d'"offrandes à tous les dieux, à toutes les déesses qui sont à l'Occident du 15^e nome dans la nécropole d'Ashmounein". Ce savant en conclut qu'"il n'est pas douteux que M.Aurelius Ammonios était un dévot de rite égyptien et (qu')il faut sans doute compléter la ligne 6 par κρατίστου". Mais on peut hésiter à reconnaître dans l'invocation vague aux divinités mentionnées le reflet des croyances égyptiennes, comme le remarque P.M.Fraser. Il s'agit plutôt des dieux principaux de la nécropole, comme l'indique leur désignation à la ligne qui suit. On songe naturellement

⁹ Sur cette fonction, voir P.Jouguet, *Vie municipale*, 1911, 167-170 et 190; F.Oertel, *Die Liturgie*, 1917, 354-7 et 429; A.Calabi, *Aegyptus* 32, 1952, 406-424; Naphtali Lewis, *La mémoire des sables*, 1988, 181-2. Liste des archidicastes dans P.J.Sijpesteijn, *The Family of the Tiberii Iulii Theones*, 1976, App. B.

¹⁰ A.Calderini, *Dizionario geogr.*, I, 1935, 58-9.

¹¹ Sur les verbes d'adjuration, L.Robert, *Hell.* XIII, 101-102.

¹² Pour παρέρχομαι, cf. entre autres, I. métriques de l'Égypte, 60; W.PEEK, *Griech. Vers-Inschriften*, I: *Grab-Epigramme* (1955) 1303, 1305, 1306 a, 1317, 1318, 1320, 1906 etc. On peut aussi songer à [παριό]γτα qui semble trop court: cf. Peek, *ibid.*, 1243, 1260, 1336, 1887 etc. On trouve aussi παρατείχω, I. métriques de l'Égypte, 37, par exemple, ou encore παρέρω, Peek, *ibid.*, 1370 etc... .

¹³ Par exemple, Peek, *ibid.* 1225, 1952.

¹⁴ P.Perdrizet, *Rapport sur les fouilles d'Hermoupolis Ouest (Touna el-Gebel)* 1941, p.1.

¹⁵ *Ibid.*, p.17.

à [μεγ]ίctουc, épithète traditionnelle des dieux en Egypte, qui ne suffit pas à combler la lacune, ce qui amène à restituer l'article devant le superlatif. On élimine de la sorte la coupe ...ιc τούc proposée par les éditeurs du SEG et du SB, les premiers suggérant aussi [ύψ]ίctουc, avec un point d'interrogation.¹⁶ La pierre porte clairement δαίμοναc et non δαίμωναc, lu par le premier éditeur.

L.8-9: L'interdiction formulée est relative à l'effacement¹⁷ du texte de l'épithète¹⁸ et à l'enlèvement de la stèle funéraire. La révision de la pierre confirme la lecture de J.Bingen (ap. SEG et SB), λ(ί)θον.¹⁹ On distingue en effet la partie gauche d'une lettre ronde (Θ), avant la finale -ON, là où J.Schwartz lit λοον qu'il interprète en ὄλον, dont le sens n'est pas clair. L'interdiction prouve que les tombes de la nécropole n'étaient pas à l'abri d'une usurpation.

L.9-11: Les noms des membres de la famille enterrés dans la même tombe ne sont pas exprimés, ce qui "laisse supposer", selon J.Schwartz, "que les corps étaient pourvus d'une étiquette ou d'une épithète propre".

L.11-12: Aux parents s'ajoute l'entraîneur de l'athlète, dont le rôle est souligné avec insistance: il a accompagné celui-ci dans ses tournées à l'étranger et n'a pas ménagé sa peine pour l'exercer à son métier. On sait que ce maître de gymnastique et d'athlétisme est appelé, chez les auteurs et dans bien des inscriptions, l'ἐπιctάτηc,²⁰ dont les synonymes sont παιδοctρίβηc,²¹ ἀλctίπηc²² ou γυμναctήc,²³ Le testament d'un athlète d'Hermoupolis Magna,²⁴ sous Antonin le Pieux, fournit un exemple significatif, relevé par L.Robert,²⁵ de la durée des voyages exécutés par les athlètes. Celui-ci remercie un parent de lui avoir rendu de grands services sur place, pendant qu'il était en tournée εict τούc ἔξω τόπουc.

L.14-16: J.Schwartz relève à juste titre que "les imprécations finales, destinées à protéger inscription et monument, rappellent les formules qui appuyaient des serments dans les papyrus du début de l'époque romaine" et qu'"elles se distinguent nettement des menaces de nombreuses inscriptions d'Asie Mineure, qui se soucient d'interdire l'utilisation du tombeau

¹⁶ Sur le dieu Très Haut, E.Bernand, Hommages à J.Cousin, 1983, 107-111.

¹⁷ Sur l'interdiction d'effacer des proscynèmes au Memnonion d'Abydos, cf. L.Robert, Hell. XIII, 102-103.

¹⁸ Des exemples de γράμμα dans I. métriques de l'Egypte, 37, 102; W.Peek, op.cit., 1617, 1620, 1625, 1989 etc... . Sur οί ἐνγεγραμμένοι, cf. L.Robert, Coll. Froehner, 11 (SEG XXXVII, 1987, 214).

¹⁹ Terme fréquent dans les épithètes; cf. entre autres, I. métriques de l'Egypte, 55; W.Peek, op.cit. 1158, 1182, 1373 (cf. L.Robert, OMS V, 699-700), 1632, 1794; 1870, 15; 2035, 11 etc... .

²⁰ L.Robert, Etudes Anatoliennes, 1937, 60-61 et 139, n. 1; Anatolian Studies W.H.Buckler, 1939, 232, n. 4 (OMS I, 616); Studies W.Ferguson, 1940, 514 (OMS I, 638); Rev.Philol., 1967, 30-31 (OMS V, 370-1); Ant.Class., 1968, 407 (OMS VI, 83).

²¹ Epitaphes métriques d'un pédotribe à Hermoupolis Magna, I. métriques de l'Egypte, 22.

²² L.Robert, Hell. VII, 1949, 122.

²³ L.Robert, Ant.Class., 1968, 411 (OMS VI, 87).

²⁴ P.Ryl. II, 1915, n° 153.

²⁵ Actes du VIII^e Congrès intern. d'épigraphie, Athènes, 1982, t.I, p.44 (OMS VI, 718).

par des étrangers à la famille et prévoient des pénalités fiscales".²⁶ L'imprécation, peu fréquente dans les épitaphes d'Egypte,²⁷ contribue à l'originalité de ce texte et fournit un bon exemple du verbe παρακούειν, "désobéir", dont L.Robert, à propos d'une amulette, a relevé la fréquence dans les papyrus magiques et dans la Bible.²⁸

Université de Franche-Comté (Besançon)

Etienne Bernand

²⁶ Sur les malédictions funéraires, cf. G.Parrot, Malédictions et violations de tombes dans *Journ. of Biblical Literature*, 60, 1941, 88-95; A.D.Nock, *Essays on Religion and the Ancient World*, 2, 1972, 527-533; L.Robert, *CRAI* 1978, 244-269 (OMS V, 697-735; SEG XXVIII, 1978, 1609); sur les imprécations dans les épitaphes, R.Lattimore, *Themes in Greek and Latin Epitaphs*, 1942, 108-118.

²⁷ Voir cependant IG Fayoum, 3, 1981, 198 (au Musée du Louvre); I. métriques de l' Egypte, 46.

²⁸L.Robert, *Journ.Sav.* 1981, 25-26 (OMS VII, 487-8) étudie le mot à travers les inscriptions et les auteurs.